

OBJET : Lettre d'engagement

DATE : 28 mars 2019

Nom du projet : HAPPI MONTANA

Nom de la structure : Communauté d'agglomération du Grand Cahors

Nom, prénom et qualité du représentant légal : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet HAPPI MONTANA :

Coordinateur de l'opération n°2233 « Mise en œuvre d'une stratégie de développement territorialisée de la filière œnotouristique autour de l'AOC Cahors »

Montant d'engagement financier prévu des partenaires dans le cofinancement de la candidature HAPPI MONTANA : 158 000 €

Montant prévisionnel de la subvention PIA dédiée au partenaire (si HAPPI MONTANA est lauréat) : 393 000 €

Ayant pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- Avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet et de souscrire aux obligations qui en découlent ;
- Reconnaître et donner mandat à MACEO, chef de file et porteur de projet de la candidature ;
- M'engager à conventionner avec le chef de file si la candidature est lauréate,
- Respecter la charte éthique de la candidature et appliquer les décisions du comité de pilotage de HAPPI MONTANA ;
- M'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le chef de file ;
- M'engager à concrétiser cet engagement et à le faire figurer dans un accord de consortium, au moment du conventionnement si la candidature est retenue ;
- M'engager à assurer la totalité du financement résiduel à apporter pour mettre en œuvre les opérations dont j'aurai la maîtrise d'ouvrage dans HAPPI MONTANA, en complément de la part de financement PIA qui sera attribuée à ma structure et des éventuels autres cofinancements du projet ;

- M'engager à contribuer au cofinancement des tâches mutualisées assurées par le chef de file et nécessaires à l'ensemble de la candidature et du projet HAPPI MONTANA, selon la clé de répartition et les modalités décidées par le comité de pilotage de HAPPI MONTANA, afin que l'activité du chef de file MACEO pour HAPPI MONTANA soit financièrement équilibrée. Ce financement, que j'apporterai, ne sera pas intégré dans les dépenses éligibles au PIA, le cofinancement de ces tâches faisant déjà l'objet d'un subventionnement partiel par le PIA.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Cahors